

Remontée des comptes analytiques des CFA et OFA

Spécificités des contrôles opérés au moment du dépôt du formulaire d'enquête renseigné

7 JUIN 2021

Afin d'éviter des blocages de votre enquête au moment de son dépôt, nous vous invitons à consulter les principales spécificités mises en œuvre.

Les contrôles du formulaire d'enquête au moment du dépôt par le CFA/OFA

Lors du dépôt du formulaire d'enquête renseigné par l'organisme, un certain nombre de contrôles est effectué et les erreurs détectées.

Certaines erreurs entraînent un blocage du dépôt si elles ne sont pas corrigées. Pour ce faire, vous disposerez d'un fichier Excel vous listant l'ensemble des erreurs bloquantes qui doivent être nécessairement corrigées avant le dépôt sur Karousel.

Les erreurs non bloquantes n'entraînent pas le blocage de l'enquête. Elles sont toutefois listées dans le fichier Excel à votre disposition pour information. Il vous appartient de les corriger ou de les laisser en l'état.

Le contenu des cellules en vert foncé dans le formulaire n'est pas modifiable, celui des cellules en vert clair peut l'être.

Les copier-coller sont possibles sur les cellules qui ne sont pas bloquées. Notamment, vous pouvez faire un copier-coller en bloc dans l'onglet résultat analytique pour le bloc [D5-L5 à D29-L29].

Dates : Concernant les cellules B25 et B26 de l'onglet « identité organisme », nous vous remercions d'indiquer les dates en format jour/mois/année. Exemple : 01/01/2020

Les principales erreurs bloquantes détectées

Cellules obligatoires :

Les cellules du formulaire Excel comportant un (*) doivent obligatoirement être renseignées au moment du dépôt de l'enquête sur la plateforme, sinon il ne sera pas pris en compte et un message d'erreur bloquante sera affiché. Si aucune donnée ne peut être inscrite dans la cellule obligatoire, vous devez mettre la valeur « 0 » (pour les cellules sans (*), si elles ne sont pas renseignées au moment du dépôt de l'enquête, un message d'information sera affiché mais l'enquête pourra toute de même être déposée).

Adresse :

A noter que concernant l'adresse de l'organisme et des établissements à renseigner, seul le code postal est obligatoirement à remplir (cellule F7 onglet organisme et G7 onglet établissement).

Le Siret de l'organisme principal est celui renseigné lors de l'inscription et ne peut être modifié. Il est automatiquement reporté dans l'onglet établissement.

Dans le résultat analytique, les Siret des établissements concernés par les certifications inscrites en colonne doivent être renseignés par le CFA/OFA. C'est le cas de la cellule D4 et des cellules suivantes en fonction du nombre d'établissements et/ou de certifications déclarés.

La cellule B17 de l'onglet identité de l'organisme correspond à ce qui a été renseigné par l'organisme après avoir importé le fichier « listing des certifications » (en réponse à la question « nombre d'établissements total »). Le chiffre en B17 peut être modifié. Pour autant, cela ne modifiera pas le nombre d'établissements dans l'onglet suivant (identité établissements). Pour ce faire, il vous faudrait dans ce cas rééditer un formulaire d'enquête en allant sur Karoussel et en remplissant à nouveau la case relative à la question « nombre d'établissements total ».

Onglet bilan :

- Cellules B3 et B4 de l'onglet « bilan simplifié »

Le contrôle doit vérifier qu'au moins une des deux cellules est remplie avec du numérique, sinon erreur bloquante.

- Cellules B11 à B16 incluses de l'onglet « bilan simplifié » conditionnées à la cellule B10 du même onglet :

Règle : Si B10 = non, aucun contrôle de cohérence sur les cellules B11 à B16 inclus.

Si B10 = oui, alors B11 à B16 sont obligatoires et dans ce cas les messages d'erreurs sont :

- o *Pour B11, B12 et B16 :*

Les cellules B11, B12 et B16 de l'onglet « bilan simplifié » sont des pourcentages et doivent être égales à 100% au total.

- o *Pour B13, B14 et B15 :*

Les cellules B13, B14 et B15 de l'onglet « bilan simplifié » sont des pourcentages et doivent être égales à 0% ou 100% au total. Merci de corriger et de redéposer l'enquête ainsi renseignée.

Les cellules B11 à B16 peuvent ne pas être remplies à la seule condition d'avoir répondu « non » à la cellule B10.

Les égalités obligatoires entre résultat analytique et résultat apprentissage :

Le total des charges et le total des produits du compte de résultat de l'activité apprentissage de l'organisme doivent nécessairement être égaux au total des charges et au total des produits du compte de résultat analytique (les égalités sont considérées réalisées à 100 euros près) :

- Si différence > à 100 € entre la cellule B15 de l'onglet « résultat apprentissage » et la cellule B34 de l'onglet « résultat analytique », alors erreur bloquante

- Si différence > à 100 € entre la cellule B29 de l'onglet « résultat apprentissage » et la cellule B60 de l'onglet « résultat analytique », alors erreur bloquante
- Si différence > à 100 € entre la cellule B31 de l'onglet « résultat apprentissage » et la cellule B62 de l'onglet « résultat analytique », alors erreur bloquante

Concernant spécifiquement le résultat analytique :

- Le total des charges incorporable (B29) doit être égale à la somme du total des charges par certifications, à plus ou moins 100 € près
- Même obligation pour les produits, le total des produits (B55) doit être égal au total des produits par certification, à plus ou moins 100 € près
- *Même obligation pour les effectifs : le total des effectifs en colonne B (cellule B66) doit être égale à la somme du total des effectifs par certifications, à plus ou moins 1 apprenti près.*
- Même obligation pour les autres lignes effectifs (67, 68 et 69)

Clé de répartition :

- Les cellules B34 à B37 sont obligatoirement des nombres entiers compris entre 0 et 4 inclus pour le résultat apprentissage.
- Les cellules B75 et B76 sont obligatoirement des nombres entiers compris entre 0 et 1 inclus pour le résultat analytique

Cellules conditionnées :

Résultat apprentissage :

Règle : Si B49 = non, aucun contrôle sur les cellules B50 à B53 inclus.

Si B49 = Oui, alors B50 à B53 sont obligatoirement renseignées

Ce principe vaut pour les autres cellules conditionnées par la réponse précédente.